

## Conseil Municipal du 2 mai 2017

### Compte rendu sommaire

- PROCEDE A L'INSTALLATION DE MADAME NOELLE CORNO EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE
- PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal (*articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- APPROUVE LA DENOMINATION DE LA MAISON DE LA SOLIDARITE « MAISON DE LA SOLIDARITE ROBERT CHIRON »
- FIXE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE
- APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MANIFESTATION «IL ETAIT UNE VOIE »
- VALIDE LA PROGRAMMATION ET LA TARIFICATION DES SPECTACLES DE L'ESPACE CULTUREL CAPELLIA DE LA SAISON ARTISTIQUE 2017/2018
- APPROUVE LES TERMES DES CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLEGES ET LEURS ASSOCIATIONS SPORTIVES
- EMET UNE DEMANDE DE RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR L'OPÉRATION DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DU GROUPE SCOLAIRE DE MAZAIRE
- FIXE LA REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS ET PROCEDE A LA REVALORISATION DU TAUX HORAIRE
- APPROUVE LA CREATION DE POSTES ET MODIFIE EN CONSEQUENCE LE TABLEAU DES EFFECTIFS

*Les délibérations correspondantes peuvent être consultées au Secrétariat Général, dans le cadre des dispositions prévues par la loi traitant des conditions d'accès aux documents administratifs. Le compte rendu du Conseil Municipal est accessible sur le site internet de la Ville : [www.lachapellesurerdre.fr](http://www.lachapellesurerdre.fr)*

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 3 mai 2017

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Philippe GRANDJEAN